

Étudiant-e en Bachelor ou Master à la recherche d'un stage de 6 mois ou plus ? Venez transformer vos connaissances en expérience concrète au sein de notre équipe !

La Commune de Laténa recherche pour son service de l'aménagement du territoire un-e :

## Stagiaire urbaniste à 80 %

### Profil souhaité

- étudiant-e ou jeune diplômé-e en géographie, aménagement du territoire, innovation, développement touristique ou domaine apparenté (diplôme obtenu au cours des 12 derniers mois)
- personne autonome, dotée d'un bon sens pratique et capable de gérer le stress
- flexibilité quant aux horaires de travail
- aisance dans l'utilisation des outils informatiques courants (MS Office, Adobe, etc.)

### Missions

- réalisation d'analyses stratégiques, de diagnostics et de travaux de recherche
- élaboration de supports cartographiques (maîtrise d'Adobe Illustrator requise)
- participation à la préparation et au suivi de dossiers en aménagement du territoire
- appui aux collaborateurs-trices dans la gestion de dossiers variés (rédaction de PV, organisation de séances, etc.)
- contribution à la coordination et à l'animation de projets

### Ce que nous offrons

- un stage professionnalisant au sein d'un environnement de travail agréable
- une expérience concrète et variée au sein d'une administration publique
- un encadrement et un accompagnement favorisant le développement de vos compétences
- une rémunération mensuelle de 1 440 francs pour un taux d'activité de 80 %

**Entrée en fonction :** à convenir

### Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Monsieur *Malissa Tomic*, chef de service de l'aménagement du territoire, 032 886 65 60 ou  
Madame *Nathalie Schepis*, adjointe au service des ressources humaines, 032 886 65 40

Envoyez votre candidature, à [Latena.Recrutement@ne.ch](mailto:Latena.Recrutement@ne.ch) ou à l'administration communale de Laténa, Ressources Humaines, Grand'Rue 35, 2072 Saint-Blaise, avec la mention « Confidentiel », **jusqu'au 30 avril 2026**.

Seules les candidatures complètes seront prises en considération.